



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2023

- I - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2022
- IV - PÉRIODE DE QUESTIONS
- V – CORRESPONDANCE
- VI – RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SELON L'ARTICLE 10.2 DU
RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
 - A) Rapport du directeur général selon l'article 10.2 du règlement
sur la gestion contractuelle
- VII – TRÉSORERIE
 - A) Tonnage de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII – ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Tricentris la coop / Contributions régulières 2023
- IX - VARIA
- X - PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 16 février 2023

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Salle du conseil, Hôtel de ville de Lachute

Présents: Messieurs Bernard Bigras-Denis, maire de la ville de Lachute, Stephen Matthews, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Denis Lavigne, conseiller de la municipalité de Saint-Placide, Madame Martine Renaud, conseillère de la ville de Brownsburg-Chatham formant quorum de ladite Régie et monsieur Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

Étaient également présents : Monsieur Christian David, conseiller de la ville de Lachute et madame Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, monsieur Bernard Bigras-Denis.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-02-23

Il est
Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par madame Martine Renaud

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté tel que présenté par le président.

- adopté à l'unanimité

III - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

A) SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

2-02-23

Il est
Proposé par monsieur Stephen Matthews
Appuyé par monsieur Bernard Bigras-Denis
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 décembre 2022.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

IV - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

V - CORRESPONDANCE

- Le président fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI – RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SELON L'ARTICLE 10.2 DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Concernant le suivi des contrats octroyés par la Régie, il n'y a aucune nouvelle information à divulguer.

VII - TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compost)

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 16-12-2022 au 16-02-2023, déposée par le président;

3-02-23

Il est
Proposé par madame Martine Renaud
Appuyé par monsieur Stephen
Matthews
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 16-12-2022 au 16-02-2023, et ce, pour un montant de 313 486.00\$.

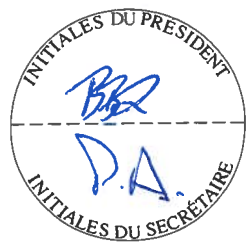
VIII – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Tricentris la coop / Contributions régulières 2023

Madame la déléguée-substitut Martine Renaud informe les personnes présentes qu'elle est en conflit d'intérêt et qu'elle s'abstient sur cette proposition.

CONSIDÉRANT les factures reçues des municipalités membres et datées du 1 janvier 2023 pour les contributions régulières de l'année 2023, de Tricentris la coop;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («la Régie») a prévu d'assumer lesdites contributions pour ses municipalités membres et que les sommes sont déjà incluses aux prévisions budgétaires 2023;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT que les contributions en question sont remboursables par WM Québec inc. en vertu du contrat de gestion liant cette dernière à la Régie;

En conséquence, il est :

4-02-23

Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Stephen Matthews
et résolu

QUE la Régie accepte et approuve de prendre en charge les contributions financières régulières à verser à Tricentris la coop, pour ses quatre municipalités membres.

QUE ces sommes soient versées par la Régie à Tricentris la coop, pour la contribution régulière de l'année 2023, pour un montant de 59 842.75\$ taxes incluses, tel que stipulé dans les factures de Tricentris la coop, datées du 1 janvier 2023.

QUE cette somme soit remboursée à la Régie par son gestionnaire, WM Québec inc.

- Adopté

IX – VARIA

- Aucun sujet n'est apporté au varia.

X - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

5-02-23

Il est
Proposé par monsieur Stephen Matthews
Appuyé par madame Martine Renaud
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 16 mars 2023 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Pierre Arseneault
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Bernard Bigras-Denis
Président